



Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: "LIQUID PIGMENT - 3,500# YELLOW"
Substance: CLPT P350 980

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Pigment

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.
2835 Grand-Allee
Saint Hubert QC J4T 2R4
CA

Personne à contacter:

Département d'EH&S

Téléphone:

(450)465-2233

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Risques pour la Santé

Allergène cutané

Catégorie 1

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	1.63 %
Toxicité aiguë, cutanée	55.43 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	62.71 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	62.56 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur:

Attention



Mention de Danger:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseil de Prudence	
Prévention:	Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Élimination:	Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA):	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Ethylene glycol		107-21-1	5 - <10%
Hexahydro-1,3,5-tris(hydroxyethyl)-s-triazine		4719-04-4	0.1 - <1%
Sodium hydroxide		1310-73-2	0.1 - <1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation:	Sortir au grand air.
Contact Cutané:	En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.
Contact avec les yeux:	Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.



Ingestion:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Protection personnelle pour les secouristes:	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	
Symptômes:	Peur causer de l'irritation de la peau et des yeux.
Dangers:	Données non disponibles.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	
Traitement:	Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié:	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Méthodes d'extinction inappropriées:	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie:	Données non disponibles.
Équipement de protection spécial pour les pompiers:	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:	En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

**Mesures de Précautions Environnementales:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Les responsables d'hygiène de l'environnement doivent être avisés de tout déversement important.

7. Manutention et stockage**Manutention****Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Conseils de manipulation:

Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Mesures de prévention des contacts:

Données non disponibles.

Mesures d'hygiène:

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

Entreposage**Conditions de stockage sûres:**

Conserver à l'écart de matières incompatibles. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.

Matériau d'emballage sûr:

Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de Contrôle****Limites d'Exposition Professionnelle**

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Ethylene glycol - Aérosol, inhalable.	STEL	10 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2017)
Ethylene glycol - Fraction vapeur	TWA	25 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2017)
	STEL	50 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2017)
Sodium hydroxide	Ceiling	2 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	PEL	2 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)



Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Propylene glycol - Aérosol	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Propylene glycol - Vapeur et aérosol	TWA	50 ppm 155 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Ethylene glycol - Vapeur.	CEILING	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethylene glycol - Aérosol	CEILING	100 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethylene glycol - Particules en suspension.	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	20 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethylene glycol - Aérosol	CEV	100 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Ethylene glycol - Vapeurs et brouillard.	CEILING	50 ppm 127 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Sodium hydroxide	CEILING	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Sodium hydroxide	CEV	2 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Sodium hydroxide	CEILING	2 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Formaldehyde	TWA	0.3 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	CEILING	1 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Formaldehyde	STEL	1 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
	CEV	1.5 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)



Formaldehyde	CEILING	2 ppm	3 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
--------------	---------	-------	---------	---

**Contrôles Techniques
Appropriés**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la Peau**Protection des Mains:**

Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

**Protection de la peau et du
corps:**

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène:

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique: Liquide

Forme: Liquide

Couleur: Jaune

Odeur: Suave

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.

pH: 9.0 - 9.5

Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles.

**Température d'ébullition initiale et
intervalle d'ébullition:** 100 °C 212 °F

Point d'éclair: Données non disponibles.

Taux d'évaporation: Plus lent que l'éther

Inflammabilité (solide, gaz): Non

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

**Limites d'inflammabilité - supérieure
(%):** Données non disponibles.

**Limites d'inflammabilité - inférieure
(%):** Données non disponibles.

Limites d'explosivité - supérieure: Données non disponibles.



Limites d'explosivité - inférieure:	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	Moyenne 1.7234
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate).
Produits de Décomposition Dangereux:	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact Cutané:	Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux:	Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.



Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: ETAmél: 7,012.92 mg/kg

Cutané

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethylene glycol DL 50 (Lapin): 9,530 mg/kg

Hexahydro-1,3,5-
tris(hydroxyethyl)-s-
triazine DL 50 (Rat): > 4,000 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Hexahydro-1,3,5-
tris(hydroxyethyl)-s-
triazine CL 50 (Rat): 0.371 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethylene glycol in vivo (Lapin): non irritant

Hexahydro-1,3,5-
tris(hydroxyethyl)-s-
triazine in vivo (Lapin): non irritant

Sodium hydroxide in vivo (Lapin): Effet irritant.

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethylene glycol Lapin, 24 hrs: Non irritant



Sodium hydroxide Lapin, 1 d: Hydroxyde de sodium à 10%- catégorie 1; Hydroxyde de sodium à 0,5% - Légèrement irritant pour les yeux

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale**In vitro**

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets:

Données non disponibles.

12. Données écologiques**Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:**

**Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethylene glycol CL 50 (Дъгова пъстърва (Oncorhynchus mykiss), 96 h): 36,000 - 47,000 mg/l Mortalité

Sodium hydroxide CL 50 (Обикновена Гамбузия (Gambusia affinis), 96 h): 125 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethylene glycol CL 50 (Daphnie (Ceriodaphnia dubia), 48 h): 11,700 - 16,600 mg/l Mortalité

Sodium hydroxide CE 50 (Daphnie (Ceriodaphnia dubia), 48 h): 34.59 - 47.13 mg/l Intoxication

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethylene glycol DSENO (Pimephales promelas, 7 d): 15,380 mg/l Résultat expérimental, étude sur le poids de la preuve

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethylene glycol Procambarus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 0.42 (En écoulement continu)

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethylene glycol Log Kow: -1.36

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.**Autres Effets Nocifs:** Données non disponibles.**13. Données sur l'élimination****Méthodes d'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.**14. Informations relatives au transport****TDG:**

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

Non réglementé

15. Informations sur la réglementation**Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)****Identité Chimique**

Formaldehyde

Danger(s) selon l'OSHA

Toxicité aiguë
Irritation de la peau
Sensibilisation cutanée
Inflammabilité
irritation des voies respiratoires
Sensibilisation respiratoire
Cancer
Irritation oculaire

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**Identité Chimique**

Ethylene glycol
Sodium hydroxide
Formaldehyde

Quantité à déclarer

5000 lbs.
1000 lbs.
100 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**

Risques immédiats (aigus) pour la santé
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**Identité Chimique**

Formaldehyde

Quantité à déclarer

lbs

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États**États-Unis - Proposition 65 de la Californie****ATTENTION**

Cancer et Dommages Reproductifs - www.P65Warnings.ca.gov

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**Identité Chimique**

Ethylene glycol



États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Identité Chimique

Ethylene glycol
Formaldehyde

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique

Ethylene glycol

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Identité Chimique

Ethylene glycol

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 344 g/l

COV - Méthode 310 : 7.12 %



Inventaires:

L'Australie AICS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.



Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
ONT INV:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
INSQ:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
TCSI:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16. Autres informations

Date de la Révision:	10/13/2020
Version n°:	3.0
Autres Informations:	Données non disponibles.
Avis de non-responsabilité:	TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.